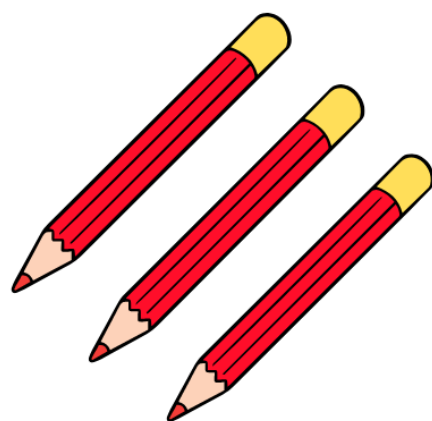




Nos Repères



revendicatifs Écoles



REPERES REVENDICATIFS DE LA CGT

EDUC'ACTION

Voici les repères revendicatifs de **l'école et l'enseignement spécialisé** adoptés par la CGT Educ'action. Leur objectif : guider l'action et appuyer nos mobilisations, de manière à réaliser la double besogne : l'amélioration au quotidien des intérêts matériels et moraux de tous les personnels d'éducation; l'action pour la transformation de la société.

Pour les tenant.es du capitalisme, l'Ecole a toujours eu un double rôle : synonyme d'employabilité, elle a aussi un rôle idéologique de transmission des valeurs de hiérarchie dans la société tant par ses contenus que par son organisation. C'est en ce sens que, prétextant sa démocratisation, ils.elles ont accepté sa « massification » pour obtenir, à un moment, une main d'œuvre plus qualifiée.

Pour eux.elles, il ne saurait être question d'émancipation, l'Ecole actuelle par son processus de sélection et par sa capacité à reproduire les classes sociales et les inégalités de genre leur convient parfaitement. Dès le début du XXème siècle, Célestin Freinet dénonçait avec justesse « L'École actuelle est fille et servante du capitalisme et à l'ordre nouveau doit correspondre nécessairement une orientation nouvelle de l'école prolétarienne. »

Aujourd'hui, pour la CGT Educ'action, la sélection s'aggrave. L'échec scolaire, généré par l'institution en fonction des besoins économiques, touche majoritairement et massivement les enfants des classes populaires. Au lieu de les combattre, l'Ecole actuelle reproduit les inégalités sociales.

La validation du Socle en fin de 3ème (sans cesse réaffirmée par les programmes) est présenté comme l'objectif ultime de la scolarité obligatoire et doit répondre à l'objectif fixé en 2005 par l'OCDE : former aussi une part des salarié.e.s pas ou peu qualifié.e.s.

C'EST POURQUOI LA CGT REVENDIQUE

Une autre organisation de l'École dès maintenant

1. la CGT Educ'action revendique le caractère national de l'École sous tous ses aspects et un service public laïc et unifié de l'Éducation nationale. On empêche ainsi le développement des inégalités entre écoles et une mise en concurrence des personnels. Cela passe par la suppression de toutes les loi qui portent le risque de territorialisation (loi sur les rythmes scolaires, cités éducatives...) et d'accroissement des inégalités territoriales.
2. **La suppression de la loi Rilhac** qui introduit une hiérarchie inutile et préjudiciable dans les équipes par la création d'une autorité fonctionnelle des directeur-ces.
3. **La nationalisation des écoles privées** et l'intégration à part entière de leurs personnels enseignants dans la fonction publique d'État. A fonds publics, statut public !
4. La fin de la destruction des structures et dispositifs luttant contre l'échec scolaire (**RASED** etc...) qui en gomme le caractère social.
5. **La fin des évaluations nationales**, notamment en CP et en 6ème mises au service d'une Ecole de la concurrence et du tri des élèves, des personnels et des écoles.
6. la CGT Educ'action revendique une scolarité obligatoire de **3 à 18 ans** tout en favorisant la scolarisation des enfants à partir de 2 ans à partir du moment où les familles le souhaitent,
7. Les effectifs des classes ne dépassent pas **20 élèves**. Cette limite est portée à **15 pour l'Éducation prioritaire**, l'école maternelle et les classes multi-niveaux. Les classes de SEGPA et EREA (Etablissement Régional d'Enseignement Adapté) ne doivent pas dépasser 12 élèves en enseignement général et 6 élèves en atelier.
8. La scolarité des élèves, allophones ou non, de nationalités autres que française, est **sanctuarisée jusqu'à la fin du lycée**: ils.elles ne peuvent faire l'objet d'aucune procédure, directe ou indirecte, visant à leur expulsion hors du territoire français avec leurs familles (parents, grands-parents, frères et sœurs).
9. **La complète gratuité de l'École**, gratuité qui s'étend bien évidemment aux fournitures et matériels scolaires, à la restauration scolaire et aux transports scolaires qui sont inhérents à la scolarité.

10. La CGT revendique un déploiement complet des écoles sur l'ensemble du territoire. Les fermetures d'écoles participent à l'abandon généralisé des services publics.

LES CONDITION MATÉRIELLES D'ÉTUDE DES ÉLÈVES

11. Une autre réforme des rythmes scolaires basée sur un cadrage national, la fin du zonage scolaire, une l'enseignant, incluant une réduction du temps de déconnexion du temps de l'enfant de celui de travail.

12. L'abrogation de toutes les lois anti-laïques, en particulier la loi Carle, qui reviennent à financer l'enseignement privé, en majorité confessionnel, avec l'argent public. Il s'agit également d'obtenir l'abrogation du statut scolaire d'Alsace-Moselle qui intègre l'enseignement religieux au volume horaire obligatoire de manière à respecter l'égalité scolaire pour tous les élèves de la République.

13. **L'abrogation du Socle commun, du LSU** (livret scolaire unique), du conseil école-collège et de la dernière mouture des cycles, qui organisent un contrôle et un formatage des élèves et des personnels.

14. La CGT Educ'action exige **la suppression des APC** (Activités Pédagogiques Complémentaires, prolongement du dispositif Aide personnalisée qui avait justifié la disparition des RASED) instaurées en 2013 et se prononce contre tout autre système identique.

15. La création d'un **fond de péréquation national** afin de permettre aux communes en difficulté de dépasser les inégalités issues soit des politiques éducatives des collectivités locales soit de l'inégalité de richesses entre communes (soit des deux). Les conditions matérielles d'études des élèves

ORGANISATION DES ÉCOLES

16. Aucune école ne doit dépasser **200 élèves ou 10 classes**. Les écoles sont pensées architecturalement pour faciliter les décroissements horizontaux et verticaux. Chaque commune doit être dotée d'une école, y compris en classe unique.

17. **L'organisation de classes multi-niveaux** (de 3 niveaux à classe unique) génère une meilleure réussite scolaire si les effectifs sont adaptés et si une véritable formation est apportée aux enseignant.es. Elle doit donc être privilégiée, en particulier en milieu rural.

18. Dès maintenant, l'école maternelle doit être renommée **Première école**.

19. Des garanties pour l'existence de l'école maternelle et son fonctionnement. Nous exigeons également que des améliorations y soient portées (nombre de personnels y travaillant, effectifs réduits, locaux, libertés pédagogiques, co-intervention, créations de postes d'Éducateur.trices Jeunes enfant formations spécifiques des personnels,...).

20. La CGT Educ'action revendique **la suppression du zonage** et la construction de l'année scolaire sur une alternance de 7 à 8 semaines de classe (dans le cadre des 36 semaines annuelles) et 2 semaines de vacances et deux mois d'été.

ORGANISATION DES ÉQUIPES

21. Une animation collégiale des équipes. Cela implique donc une décharge de direction à disposition de l'ensemble de l'équipe pédagogique, **des postes administratifs**. Un conseil des maîtres.ses se réunit régulièrement en fonction des besoins. Ses décisions sont souveraines. Une formation des enseignant.es au travail en équipe doit être proposée. Ce temps de travail en équipe doit être pris en compte par l'institution, dans le temps de service effectif des enseignant.es.

22. Dans l'immédiat, nous revendiquons le **réemploi des contrats aidés sur les missions d'aide administrative à la direction**.

23. La CGT Educ'action se prononce pour **qu'aucun directeur ou directrice ne soit déchargé totalement**, les décharges complètes pouvant être réparties sur plusieurs personnes.

24. L'abandon de toutes les tâches administratives inutiles et inappropriées. Nous revendiquons des moyens humains, notamment en termes de décharge, pour permettre la mise en place d'un meilleur fonctionnement. La prime et la décharge de direction peuvent être réparties entre plusieurs membres de l'équipe enseignante.

SANTÉ SCOLAIRE ET SERVICE SOCIAL

25. **Un service de santé** attaché à l'École pour tous les élèves dès l'âge de deux ans. Les médecins et infirmier.es de ce service doivent être en nombre suffisant.

26. L'arrêt de la médicalisation des difficultés scolaires, l'institution nie les facteurs sociaux et affectifs et détourne l'objectif initial des RASED. Elle planifie ainsi leur disparition en renvoyant le traitement des difficultés scolaires aux seuls enseignant.es dans les classes. C'est pourquoi nous revendiquons la création **d'un RASED par groupe scolaire**.

27. **Un service social** offrant une aide aux parents dès l'apparition des premières difficultés. La prévention, notamment en matière de protection de l'enfance, doit être une priorité et une mission de l'État. Ce service social comprend des assistant.es sociaux.ales de l'Éducation nationale
28. Les personnels titulaires et non-titulaires doivent être vus par la médecine du travail dès la première année d'entrée dans le métier puis tous les deux ans pendant la carrière. Pour cela il est nécessaire qu'il y ait un médecin du travail par département équivalent temps plein plus un médecin supplémentaire par tranche de 1000 agents / département.
29. Mise en place d'un CHS-CT par circonscription installé dès maintenant, et un par établissement dans le second degré.

PRISE EN CHARGE DU HANDICAP

30. À chaque élève doit correspondre une solution de scolarisation. Celle-ci doit obligatoirement se faire avec des **personnels qualifiés et formés** à l'accueil, à l'aide et à l'enseignement aux élèves en situation de handicap.
31. L'accompagnement des élèves en situation de handicap doit se faire par des AESH (accompagnant-es des élèves en situation de handicap) **sous emplois statutaires** dans la Fonction publique, formés.
32. L'ensemble des personnels spécialisés des Équipes de Prévention et d'Aide, maîtres.ses d'adaptation, rééducateur.trices et psychologues scolaires doit avoir été d'abord enseignant.es avec élèves pendant au moins cinq ans avant de se spécialiser.
33. Le/la psychologue scolaire doit disposer à la fois d'une formation universitaire en psychologie et d'une formation dans l'Éducation nationale. Il ne privilégie pas les thèses comportementalistes, et donne sa place à la psychanalyse.

L'EXERCICE DU MÉTIER (LES STATUTS ET LES PERSONNELS)

34. Les conditions et le temps de travail des personnels ont un impact sur l'enseignement. Il faut que le temps de travail de l'enseignant.e et celui de l'enfant soient déconnectés. **Le temps de service est réduit à 18h d'enseignement + 6 heures de concertation.**
35. L'octroi de subventions d'État permettant d'équiper de manière substantielle les bibliothèques écoles situées en éducation prioritaire et en zone rurale. Chaque école est dotée d'**une salle d'arts plastiques et de musique équipée**. Les sorties culturelles encore trop souvent laissées à la charge des familles doivent être financées par les collectivités locales.
36. Pour garantir une indépendance de toute l'institution vis-à-vis des industriels et publicitaires de l'informatique, les standards et formats libres doivent devenir la règle, appuyés par des dispositifs de formation adéquats (dans les TICE)
37. **Financement de l'Éducation Nationale du matériel** des écoles et des personnels.

REPLACEMENT ET CARRIÈRE

38. Les remplacements soient tous assurés par un.e PE titulaire remplaçant.e. Nous dénonçons la fusion des types de remplacements et la départementalisation de ces postes. L'ensemble des collègues avec une spécialisation touche une indemnité de sujétion spéciale, sous forme d'une BI de 27 points fixe, correspondant à la fonction.
39. Le droit de grève doit s'exercer sans limitation aucune, ni par une déclaration préalable, ni par un préavis. La CGT Educ'action revendique donc **l'abrogation du SMA** (Service Minimum d'Accueil)
40. Enseigner est un métier qui s'apprend et que nous nous sommes prononcés pour la création d'une école de personnels de l'Éducation nationale, indépendante de l'université, qui recrute sur concours et dispense **une formation professionnalisante rémunérée de 2 ans** à partir de la Licence, avec mise en responsabilité progressive pour l'ensemble des personnels enseignants et non enseignants de l'Éducation nationale.
41. Un droit à la formation continue choisie tout au long de la carrière. L'administration doit donc mettre en place des plans de formation répondant aux besoins. La CGT Educ'action revendique la transformation des animations pédagogiques en véritable temps de formation continue.
42. La CGT Educ'action refuse que l'avancement soit connecté à l'inspection. Un.e PE doit avoir la possibilité de partir à la retraite à sa date anniversaire sans obligation de finir l'année scolaire.
43. Création d'un **service de type « action sociale »** pour aider au départ en vacances des collègues (en activité ou non) et de leurs ayants droits à charge, d'organiser des séjours pour les enfants et les jeunes, de permettre de façon plus large l'accès à la culture et aux loisirs.
44. Les personnels doivent avoir la possibilité d'**être logée.es** par les municipalités ou autres collectivités territoriales si ils.elles le souhaitent. Ainsi, dans le cadre de la coopération entre services publics, une aide est donnée pour trouver un logement décent dans les communes voulues par les collègues.